

COMPTE-RENDU FACTUEL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2012 DE LA SECTION 6 DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

19 au 23 Novembre 2012

La section est composée de :

Leila Amgoud (membre du bureau), DR CNRS, IRIT.
Frédérique Bassino (présidente), PU, LIPN.
Guillaume Beslon, PU, LIRIS.
Patricia Bouyer-Decitre, DR CNRS, LSV.
Giuseppe Castagna, DR CNRS, PPS.
Rachida Chabane, Gestionnaire de Ressources Humaines, MOY200.
Marie-Pierre Combeau, Ingénieur d'étude, I3S.
Evelyne Contejean, CR CNRS, LRI.
Marie-Odile Cordier, PU, IRISA.
Pierre Crescenzo, MCF, I3S.
Pascal Dayre, Ingénieur de recherche, IRIT.
Mathieu Latapy, DR CNRS, LIP6.
Pierre Lopez, DR CNRS, LAAS.
Frédéric Magniez (membre du bureau), DR CNRS, LIAFA.
Frédéric Gardi, Bouygues e-lab.
Hugo Gimbert (secrétaire), CR CNRS, LaBRI.
Isabelle Guerin-Lassous (membre du bureau), PU, Université Lyon 1.
Yann Ponty, CR CNRS, LIX.
Guillaume Raschia, MCF, LINA.
Marie-Christine Rousset, PU, IMAG.
Sophie Tison, PU, LIFL.

Patricia Bouyer-Decitre et Marie-Christine Rousset n'ont pu participer à la session.

Des membres (directeur, DAS ou chargés de mission) de l'INS2I du CNRS ont assisté à temps partiel aux travaux de la section : Philippe Baptiste, Mokrane Bouzeghoub, Michel Bidoit, Hélène Touzet, Jean Mairesse.

Voici l'essentiel des tâches qui ont incombé à la section lors de cette session :

- propositions en vue des changements de grade de chercheurs
- étude de cas particuliers de chercheurs tels que des demandes de changement d'affectation ou de détachement, ou des reconstitutions de carrières
- étude de demandes de changement de directeur d'unité ou de GdR.
- avis sur les renouvellements et créations de GDR ou d'unité.
- avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires
- confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que désignation de leur directeur de stage
- examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques.

- proposition de candidats pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS.

Il est rappelé que la section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine (hormis les sujets relatifs aux concours).

Il est aussi rappelé que la section produit un « rapport de section » pour tous les dossiers évalués. Ces rapports de section sont disponibles pour les chercheurs dans leur espace personnel. Les directeurs d'unité ont accès aux rapports de section (chercheurs et unités) dans leur espace laboratoire.

Le site de la section est disponible à l'adresse : <http://www.labri.fr/perso/gimbert/cn6/> . Nous encourageons les chercheurs et les laboratoires à mettre sur leurs propres pages un lien vers ce site afin que les informations et conseils qui y sont prodigués soient correctement référencés par les moteurs de recherche.

Discussion avec Philippe Baptiste

Philippe Baptiste donne sa position de directeur de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) sur plusieurs points.

A propos des promotions données par l'institut. Il n'y a pas de contraintes budgétaires sur les promotions CR2 vers CR1. Pour les promotions DR2 vers DR1, outre la qualité scientifique, quand deux dossiers sont comparables pour leur contribution scientifique, il est important de tenir compte les fonctions d'encadrement et de gestion de la recherche, ainsi que les activités d'innovation et de transfert.

A propos des médailles. Les médailles sont données à des chercheurs brillants, pas nécessairement chercheurs au CNRS ou dans une UMR. La médaille de bronze est destinée à de jeunes chercheurs prometteurs alors que la médaille d'argent est destinée à des chercheurs confirmés en pleine activité.

A propos de la PES. la PES est une contrainte du système, à terme 20% des chercheurs devraient en bénéficier. Sans garantie sur l'exactitude des statistiques, il évalue la proportion des chercheurs ayant demandé la PES à 45%. Répondant à une question, il ajoute que la section 7 ayant toujours refusé de participer au processus d'attribution de la PES, l'INS2I a jusqu'ici chaque année constitué un jury ad-hoc pour procéder à cette attribution.

A propos des concours. il recommande d'évaluer le nombre de postes en le comparant au nombre de départs en retraite. Pour l'INS2I et l'année en cours, le nombre de recrutements est équivalent à près du double du nombre de départs en retraite.

Sur la mobilité. En principe, l'institut n'affecte pas de CR dans le laboratoire où la thèse a été effectuée sauf après très longue mobilité (e.g. 7

ans) et en particulier pas les jeunes CR2. L'institut considère comme positif de passer un peu de temps à l'étranger avant d'être recruté. Il y a très peu de cas de propositions d'affectation différentes des desiderata des candidats. Concernant les DR2, la grande facilité des chercheurs à être mobiles n'est que partiellement exploitée, pour l'institut la mobilité n'est pas un critère essentiel mais peut être un critère secondaire.

Question : faut-il dissocier dans le recrutement le candidat du laboratoire visé ou pas ?

PB: Le projet de recherche est important, on peut toujours faire un projet d'intégration dans deux laboratoires ce qui est préférable. Il ne faut pas pénaliser les candidats à cause de leurs choix d'affectation. L'institut se charge de négocier les affectations et il y a une ou deux réaffectations par an, nécessaires pour éviter les points d'accumulation. Certains laboratoires sont très attractifs, ce qui est un signe positif, mais pour développer les sciences de l'information en France on ne peut recruter toujours dans les mêmes laboratoires. La lettre ou la position du DU sur l'ensemble des candidatures de son laboratoire est importante, il doit prioriser des choix et argumenter sur les candidatures par rapport à la politique scientifique de l'unité..

Difficultés liées au découpage de la section 7. Le découpage de l'ex-section 7 est dû à la taille qu'avait la section, il se voulait équilibré en nombre de chercheurs. Il faut que les sections discutent de leurs frontières. En ce qui concerne le rattachement des laboratoires aux actions le problème est plus compliqué, PB souhaiterait une double participation des sections 6 et 7 aux évaluations des gros laboratoires.

Rôle et politique des GdR: Quelques GdR fonctionnent bien et sont très structurants, d'autres moins. Un GdR n'a en particulier pas vocation à être une agence de moyens.

Question : UMR vs LaBEX ? Les Labex ont-ils vocation à faire des demandes d'UMR-isations ? Politique générale du gouvernement: grosses ou petites unités ?

PB: Du point de vue du CNRS, les Labex fonctionnent en mode projet. Ils ne préfigurent pas des fusions/réarrangements de laboratoires. Il n'y a donc pas de raison de construire des UMR sur le contour des LaBEX.

Question : Les Universités fusionnent (e.g. Marseille). Est-ce que les UMR suivront?

PB: Dans beaucoup d'endroits toutes les STICs sont regroupées en un seul laboratoire. Cela nécessite que le laboratoire soit structuré en équipes bien organisées. Un enjeu essentiel est d'aider les gros laboratoires à se structurer. La valeur d'un laboratoire est liée à sa capacité à créer des collaborations.

Question : Quelle est la position de l'institut sur les accords multi-tutelles avec INRIA?

PB: L'objectif est de légitimer les DU auprès des différentes tutelles, dans la pratique la situation est plus complexe.

Les chaires. Les chaires sont renouvelables une fois tous les cinq ans, la section pourrait évaluer le bilan scientifique. Du point de vue de l'institut, les chaires permettent de créer une dynamique sur un sujet sans aller jusqu'à utiliser un poste CR et sont une opportunité de discussion avec les universités.

Crédits des labos. Ils sont en hausse de 7 à 10% en moyenne (redéploiement des crédits de l'ANR).

Question: Est-ce que l'institut vise un certain ratio entre le nombre de promotions CR1 et celui de postes au concours DR2 ? Quel est la proportion de CR1 qui passeront DR2?

PB : A l'INSMI, beaucoup de CR deviennent professeurs, c'est un modèle vertueux. A l'INS2I, la plupart des CR restent au CNRS. Tout CR dont la recherche est de qualité, capable d'encadrer et ouvert aux responsabilités et au transfert doit pouvoir passer DR, les vannes du concours DR2 sont plus ouvertes que par le passé. La promotion DR1 est plus problématique, il y a un goulot d'étranglement.

Travaux de la section

Critères

La section discute des critères et converge sur le texte disponible ici: http://www.labri.fr/perso/gimbert/cn6/criteres_section6.pdf

Evaluations

La section effectue 114 évaluations de Chargés de Recherche dont 9 évaluations à vague, les autres étant à mi-vague. La grande majorité des avis sont favorables, exceptés:

- 4 avis différés
- 3 avis réservés
- 1 avis d'alerte

La section effectue 68 évaluations de Directeurs de Recherche. Tous les avis sont favorables exceptés 5 avis différés.

Suivi de cas particuliers

La section examine 13 dossiers de suivi post-évaluation qui impliquent des cas particuliers de chercheurs dont le dossier est traité par la DRH à la suite d'avis réservés ou d'un avis défavorable. La section affecte pour chaque cas un membre de la section au suivi du dossier.

Promotions CR2 vers CR1

La section donne un avis très favorable aux 14 demandes de promotions CR1.

Promotions DR2 vers DR1

La section classe 7 demandes de promotions DR1 parmi 19:

1. Catherine Garbay
2. Philippe Schnoebelen
3. Gilles Villard
4. Alexandros Tsoukias
5. Mireille Bousquet-Mélou
6. Christian Bessière
7. Afonso Da Silva Ferreira

Promotions DR1 vers DRCE1

La section classe 2 demandes de promotions DRCE1 parmi 4:

1. Olivier Gascuel
2. Jean-Michel Muller

Promotions DRCE1 vers DRCE2

Aucune demande.

Médailles

Plusieurs propositions de récipiendaires de médailles d'argent et de bronze ont été transmises à la section, principalement par les DU et les directeurs de GdR. L'institut demande à la section de lui faire des propositions.

La section discute les médailles argent et propose
Jean-Michel Muller (LIP)

La section discute les médailles de bronze et propose
1. Pierre Genevès (LIG)
2. Manuel Bodirsky (LIX).

PES

La section vote l'opportunité d'évaluer les demandes de PES.
Oui: 0 Non: 14 Abstentions: 5

La section s'accorde sur la motion suivante:

La section 06 du Comité National est opposée à la logique des PES qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières, en particulier celles des jeunes chercheurs. En conséquence, la section ne souhaite pas participer au processus d'attribution des PES.

La section vote la mention:
Oui: 14 Non: 0 Abstentions: 5

Subventions d'écoles thématiques

La section évalue 18 demandes de subvention d'écoles thématiques.

9 avis « *très favorable* » :

- EPIT
- GdR IM
- Rescom
- Journées nationales de calcul formel
- Architecture des systèmes matériels
- Journées ALEA
- Ecole de théorie des graphes
- Modélisation formelle des réseaux de régulation
- Algorithms in structural Bio-Informatics

3 avis « *favorable* » :

- VTSA
- Flux d'informations et constitution des connaissances
- Intelligence Ambiante

2 avis « *défavorable* » :

- Précision et reproductibilité en calcul numérique
- CryptoPuces

Sans avis :

- Modéliser et simuler la complexité
- Identité numérique
- Ecole de printemps de Marne la Vallée
- 13ème école de printemps de mécanique des fluides

Reconstitutions de carrières

La section examine 2 reconstitutions de carrière et valide l'ensemble des demandes.

Propositions d'affectations

La section examine 11 propositions d'affectations dont 6 DR, 2 CR1 et 7 CR2, et donne à toutes ces propositions un avis favorable.

Titularisations

La section examine 13 titularisations dont 2 CR1 et 11 CR2 et donne à toutes un avis favorable.

Unités et GdR

La section émet un avis réservé au changement de directeur du GdR RO et s'interroge sur le rôle structurant joué par ce GdR.

La section discute les autres changements de directions pour les unités

FR2819, UMR5217, UMR7279, UMR8049, UMR8623. La section donne un avis très favorable au changements de direction proposés.

La section examine la demande de renouvellement du GdR MAGIS (anciennement Sigma-Cassidi) et émet un avis très favorable.

La section examine la demande de création de l'UMI AGIM et décide de différer son avis par manque d'informations.

Evaluations de labos

La section discute de ses représentants pour les comités AERES d'évaluation des unités: PPS (S. Tison), LIAFA (S. Tison), LIP6 (L. Amgoud), LIPN (P. Lopez), LAMSADE (M.-C. Rousset), LIENS (P. Bouyer-Decitre) CAMS (I. Guerin-Lassous) et LIPADE (G. Raschia).

Après refus de l'AERES d'intégrer un ITA de la section aux comités, l'institut accepte de financer la participation de deux ITA Pascal Dayre et Marie-Pierre Combeau à l'évaluation du LIP6. Ces propositions sont validées par la section.

Concours 2013

La section discute l'opportunité d'auditionner les DR. Il est rappelé qu'il n'y a pas de présélection possible pour le concours DR, ni au niveau des dossiers ni au niveau des auditions. La section valide l'audition des DR pour les concours de recrutement DR.

Après discussion, la section conclut de laisser la possibilité de faire appel à des experts extérieurs (il s'agit nécessairement de membres du comité national).

Les auditions pour les concours de recrutement des directeurs de recherche auront lieu du 5 au 6 mars. Le jury d'admissibilité DR suivra les 7 et 8 mars 2013.

La présélection des candidats auditionnés pour les concours de recrutement des chargés de recherche aura lieu les 5 et 6 février 2013. Les auditions auront lieu du 11 au 15 mars. Le jury d'admissibilité CR suivra, du 18 au 21 mars.